



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP(DEPI)/MED WG.433/3



**PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR  
L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

24 Janvier 2017  
Français  
Original: Anglais

---

**Réunion du CAR/PAP du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON)  
de la côte et de l'hydrographie**

Madrid, Espagne, 3 mars 2017

**Point 2 de l'ordre du jour : organisation**

**Ordre du jour annoté provisoire**

Pour des raisons environnementales et économiques, le présent document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

---

PNUE/PAM  
Athènes, 2017



## Introduction

Après avoir décidé d'appliquer progressivement l'approche écosystémique (EcAp) à la gestion des activités humaines en Méditerranée lors de la 15<sup>ème</sup> réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (COP 15, 2008), les Parties contractantes se sont mis d'accord lors de la COP 17 de 2012 sur une vision globale et des objectifs généraux pour l'EcAp, ainsi que sur 11 objectifs écologiques (OE), objectifs opérationnels et indicateurs pour la Méditerranée.

Lors de la COP 18 de 2013, des cibles ont été adoptées pour atteindre un bon état environnemental (BEE) de la mer Méditerranée et de ses zones côtières d'ici à 2010. En outre, la feuille de route de l'EcAp a été fixée par le biais de la décision IG 21/3 (appelée décision EcAp de la COP 18). Les Parties contractantes ont également convenu d'élaborer un programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) pour la COP 19, qui permettrait d'avoir, pour la première fois, une base d'évaluation commune pour l'environnement marin et côtier de la Méditerranée. Lors de la COP 19 de 2016, l'IMAP a été adopté. L'IMAP indique aux Parties comment mettre en œuvre en pratique une surveillance et une évaluation quantitatives de l'état écologique de la mer et des côtes méditerranéennes dans l'esprit de l'EcAp. L'OE7 « Altération des conditions hydrologiques » et l'OE8 « Ecosystèmes et paysages côtiers » sont deux des OE inclus dans l'IMAP adoptés lors de la COP 19.

Conformément au programme de travail du PNUE/PAM 2016-2017 adopté par la COP 19 à Athènes, Grèce, 9-12 février 2016, le CAR/PAP organise la réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON) de la côte et de l'hydrographie le 3 mars 2017 à Madrid, Espagne (dans les locaux des autorités portuaires).

Les principaux objectifs de la réunion sont de :

- a) examiner et discuter du concept pour la préparation du rapport sur le *Quality Status Report* (bilan de santé) – avec une attention particulière sur les chapitres relatifs à l'OE7 et à l'OE8;
- b) discuter des fiches d'évaluation pour les indicateurs, et notamment du format dans lequel les pays vont devoir fournir les résultats de la surveillance pour l'OE7 et l'OE8;
- c) examiner et discuter des questions ouvertes en rapport avec la surveillance des indicateurs communs et candidats concernant l'OE7 hydrographie et l'OE8 écosystèmes et paysages côtiers, ce qui servira aussi pour les fiches indicateur existantes;
- d) partager et échanger des informations avec les représentants des pays sur l'état actuel des programmes de surveillance nationaux; et
- e) donner des recommandations spécifiques au Secrétariat du PNUE/PAM pour poursuivre le travail.

**Vendredi 3 mars (09:00 – 17:30)**

**Point 1 de l'ordre du jour :** Ouverture de la réunion (09:00-09:10)

La réunion sera ouverte par le Centre d'activités régionales/programme d'actions prioritaires (CAR/PAP).

**Point 2 de l'ordre du jour:** Aspects organisationnels (09:10-09:20)

a) Election des responsables

Les règles et procédures pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de l'environnement marin et du littoral de la Méditerranée et de ses Protocoles s'appliqueront mutatis mutandis à cette réunion.

La réunion devra élire un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

b) Adoption de l'ordre du jour provisoire

L'ordre du jour annoté provisoire (UNEP(DEPI)/MED WG.433/2) du présent document (UNEP(DEPI)/MED WG.433/3) sera révisé, modifié si nécessaire, et adopté par la réunion.

c) Organisation du travail

La réunion comprendra des sessions en séances plénières. Une traduction simultanée en anglais et en français sera proposée lors de la réunion. Les pauses café seront organisées de 10:45 à 11:00 et de 16:30 à 16:45. Les participants auront le temps de manger entre 13:00 et 14:30. A la fin, il est attendu de la réunion qu'elle adopte une liste de conclusions et de recommandations.

**Point 3 de l'ordre du jour:** *Mediterranean Quality Status Report (QSR)* (09.20-10:00)

Le concept pour la préparation du QSR pour 2017 va être présenté avec un calendrier du processus, et la manière dont le rapport peut suivre des approches semblables à celles des autres mers régionales et trouver un juste équilibre entre informations quantitatives et qualitatives lorsqu'il y a des lacunes en termes de données. Les participants discuteront de leur côté des intrants potentiellement nécessaires pour la réalisation de l'ébauche du concept de QSR pour 2017, ainsi que de la possibilité d'inclure une étude de cas en relation avec les OE 7 et 8 dans le QSR.

**Point 4 de l'ordre du jour:** Fiches d'évaluation pour les indicateurs (10:00-10:45)

Les participants discuteront des fiches d'évaluation pour les indicateurs, c.à.d les canevas dans lesquels les pays présenteront les résultats de la surveillance pour les indicateurs relatifs aux OE 7 et 8.

**Point 5 de l'ordre du jour:** Fiches d'orientation pour les indicateurs communs (11:00-15:30)

a) Indicateur commun 15 : Localisation et étendue des habitats impactés directement par les altérations hydrographiques (OE7) (11:00-12:00)

L'indicateur 15 de l'OE 7 sera présenté par Mr. Olivier Brivois, consultant du CAR/PAP. Toutes les questions ouvertes relatives la mise en œuvre de la surveillance de l'indicateur seront discutées entre les participants. Les questions ouvertes sont détaillées dans le document de travail de cette réunion ((UNEP(DEPI)/MED WG.433/3).

b) ) Indicateur commun 15: Longueur du littoral soumis aux perturbations physiques en raison de l'influence des structures/ouvrages artificiels (OE8) (12:00-13:00)

L'indicateur commun 16 de l'OE 8 sera présenté par Mr. Giordano Giorgi, consultant du CAR/PAP. Toutes les questions ouvertes relatives la mise en œuvre de la surveillance de l'indicateur seront discutées entre les participants. Les questions ouvertes sont détaillées dans le document de travail de cette réunion ((UNEP(DEPI)/MED WG.433/3).

c) Indicateur commun candidat 25: Changements de l'utilisation du sol (OE8) (14:30-15:30)

L'indicateur commun 16 de l'OE8 sera présenté par Mr. Jaume Fons-Esteve, consultant du CAR/PAP. Toutes les questions ouvertes relatives la mise en œuvre de la surveillance de l'indicateur seront discutées entre les participants. Les questions ouvertes sont détaillées dans le document de travail de cette réunion ((UNEP(DEPI)/MED WG.433/3). Il est prévu de proposer lors de la réunion d'inclure l'indicateur « changements d'utilisation du sol » dans la liste des indicateurs communs.

**Point 6 de l'ordre du jour :** Programmes de surveillance nationaux (15:30-16:30)

Les représentants des Parties contractantes seront invités à présenter l'état actuel de la mise à jour de leurs programmes nationaux de surveillance et de mise en œuvre/tests d'indicateurs convenus, avec une attention particulière aux indicateurs de la côte et de l'hydrographie.

Les participants discuteront et partageront les expériences et les leçons apprises et auront un aperçu des différentes étapes de révision et de mise en œuvre des plans nationaux de surveillance, ainsi que des difficultés rencontrées. Les meilleures pratiques et mécanismes possibles pour le suivi, l'échange et soutien entre les pays seront abordés.

**Point 7 de l'ordre du jour :** Conclusions et recommandations (16:45-17:15)

Le PAP/RAC présentera une ébauche de conclusions et de recommandations. Les participants adopteront une liste de conclusions et de recommandations.

**Point 8 de l'ordre du jour :** Autres points (17:15-17:30)

Les participants et le Secrétariat pourront soulever tous autres points en lien au sujet de la réunion tel qu'entendu lors de l'adoption de l'agenda

**Point 9 de l'ordre du jour :** Clôture de la réunion (17:30)

Le président de la séance devrait clôturer la réunion à 17h30, le 3 mars 2017.